

Cartographie d'impact et analyse d'écart —

VR-2026-091

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

38 objets touchés, 11 écarts en quatre familles · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Processus, politiques, produits, contrats, systèmes et formations inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Un contrôle sans preuve n'est pas un contrôle absent** : les deux se traitent différemment, et les confondre fait refaire ce qui existe.

Ce que la cartographie d'impact a relié — 38 objets nommés

Famille d'objets	Touchés	Sur combien	Exemples nommés au dossier
Politiques	6	14	Charte d'usage des outils numériques — ne mentionne aucun système d'IA
Processus	9	41	Recrutement · évaluation annuelle · traitement des demandes de garantie · service client
Produits	2	11	Assistant de service client · module de diagnostic embarqué sur ponts roulants

Famille d'objets	Touchés	Sur combien	Exemples nommés au dossier
Contrats	7	213	6 fournisseurs de briques d'IA · 1 prestataire de recrutement
Jeux de données	4	19	Historique de candidatures · relevés d'intervention
Systèmes	5	23	Avec la version en service relevée pour chacun
Contrôles existants	3	31	Revue trimestrielle des accès · relecture humaine des réponses client
Formations	2	17	Deux modules déjà au plan de formation, couvrant 31 personnes

L'analyse d'écart — quatre familles qui ne se confondent pas

Famille	Nombre	Définition retenue	Ce qu'il faut faire
Écart avéré	4	L'exigence est applicable et rien n'est en place	Construire — c'est le seul cas où l'on part de zéro
Preuve absente	3	Le contrôle existe, sa preuve n'a jamais été versée	Verser la preuve — le contrôle n'est pas à refaire
Contrôle partiel	3	En place sur 2 sociétés sur 7	Étendre — le dispositif existe et se réplique
Non-applicabilité à confirmer	1	Un fait manque pour constater l'exclusion	Poser la question — elle est rédigée

Les quatre écarts avérés, par ordre d'échéance

Écart	Exigence	Objet touché	Échéance de l'obligation	Propriétaire
-------	----------	--------------	--------------------------	--------------

ÉC-01 — information des personnes exposées	EX-04	Assistant de service client · tri des demandes de garantie	Applicable depuis le 02/08/2026	Responsable du service client
ÉC-02 — notification des changements de version absente des contrats	EX-06	4 contrats de fourniture	02/12/2027	Direction des achats
ÉC-03 — littératie non couverte pour 43 personnes	EX-09	9 outils, 74 personnes dont 31 déjà couvertes	Applicable	Direction des ressources humaines groupe
ÉC-04 — dossier des systèmes du point 4 de l'annexe III inexistant	EX-07	Présélection de candidatures · évaluation des opérateurs	02/12/2027	Responsable conformité groupe

ÉC-01 est le seul écart dont l'obligation court déjà, depuis le 2 août 2026. Il n'était pas au plan du client, et il se ferme par une mention d'information et un paramétrage — **6 heures** de charge estimée. **C'est le résultat le plus utile de la revue de septembre**, et il vient d'un texte qui, en apparence, ne faisait que reporter une échéance.

Ce que l'agent a trouvé et qui n'est pas un écart

Constat	Ce qui existe déjà	Ce que cela évite
Relecture humaine des réponses du service client	En place depuis 2024, procédure écrite	Le dispositif de surveillance humaine attendu par EX-08 est déjà là — il manque sa preuve, pas le contrôle
Revue trimestrielle des accès aux outils	En place sur 2 sociétés	Le contrôle se réplique sur les 5 autres plutôt que de se réinventer
Deux modules de formation au plan	Couvrent 31 des 74 personnes	La littératie n'est pas à construire de zéro : il reste 43 personnes et un module

Analyse d'écart relue le _____ par _____ · fonction _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.